


**UNISTO S.A.**

à directoire et conseil de surveillance  
 Au capital de 1 000 000 Euros  
 50, rue de Lectoure  
 F - 68300 Saint-Louis  
 Téléphone : 33 (0)3 89 70 44 00  
 Télécopie: 33 (0)3 89 67 84 94  
 945 650 836 B.R.C. Mulhouse  
 Siret 945 650 836 00022  
 N° TVA : FR 19 945650836  
 E-mail: unisto@unisto.fr  
 Http://www.unisto.fr

**REDUCIO**

5 RUE DU TALUS  
 FR 67400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN

**N° Fournisseur:**
**Facture N° 99077772**

Saint-Louis, le 12/01/2026

N° Client	CV BR	Date Cde Crée par	Conditions de livraison / Transporteur	Vos références	Page n°
C/00025542	14	18/12/2025	CPT - Port payé repris/facture	ZB-703824	
F/00025542	740	OLA	DPD		1

Article	Désignation	Quantité	Un	Prix	Montant
	envoi facture => factures@direct.reducio.fr "Pour le compte de LILLY France"				
	ARC => fournisseur@direct.reducio.fr "Pour le compte de LILLY France"				
<b>00014296</b>	<b>Cde N° 99068349 / 1,000 BL N° 00159912 du 12/01/2026</b> CLE DE VERROUILLAGE POUR SC F7000	2	Pièce	49,000	98,00
<b>00029645</b>	<b>Cde N° 99068349 / 2,000 BL N° 00159912 du 12/01/2026</b> CLE ELECTRO-PORTATIVE POUR SC F7000	1	Pièce	270,000	270,00
	<b>1 COLIS CONTENANT 1 CLE ELECTRO-PORTATIVE ET 2 CLES DE VERROUILLAGE          MANUELLES POUR STRAPLOCK F7000</b>				
	<b>N° TVA : FR 13609849153</b>				

Montant H.T.	Port Taxable	Taux T.V.A.	Montant T.V.A.	Port Non Taxable	Acompte
368,00	12,00	20,00	76,00		

Livraison: <b>LILLY FRANCE</b> Monsieur PENOT ZA - 2 RUE DU COLONEL LILLY FR 67640 FEGERSHHEIM	Paiement : Virement 30 jours fin de mois  Banque : BPALC CAE MULHOUSE  N° Compte : 14707 50817 55212985719 61 FR76 1470 7508 1755 2129 8571 961 BIC CCBPFRPPMTZ  Echéance : 28/02/2026	<b>TOTAL FACTURE</b> Euro (C.E.E.)  <b>456,00</b>
Tel: 03 90 07 55 46		

En cas d'escompte pour paiement comptant, dans les 10 jours date de facture, celui-ci sera déduit de notre chiffre d'affaires taxable. Le montant de la T.V.A. déductible par vous doit être diminué du montant de celle afférante à l'escompte. Majoration forfaitaire de 40€ pour toute facture payée postérieurement à la date d'exigibilité. Intérêts de retard dont le taux est égal à trois fois le taux d'intérêt légal, exigibles le lendemain de la date de règlement.

Les expéditions sont faites aux risques et périls du destinataire. Toute réclamation pour être valable doit être faite dans la huitaine de la réception de la marchandise. Lieu de juridiction: Mulhouse.

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## PREAMBULE

Sauf convention particulière constatée par écrit, toute commande implique adhésion aux présentes conditions de vente, quelles que soient les clauses pouvant figurer dans les documents de l'acheteur.

1. Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire et quel que soit le mode d'envoi, le fait pour nous d'avancer le prix de transport ne fait pas dérogation à la présente disposition.
  2. **Seule sera compétente la Chambre Commerciale du Tribunal de Grande Instance de Mulhouse**
  3. En règle générale, nos marchandises sont payables à 30 jours fin de mois d'expédition, net et sans escompte. Les effets émis en paiement ne seront reçus que sans garantie ni responsabilité au cas où ils seraient impayés pour irrégularité, ou protestés malgré la mention "sans frais" ou en cas de défaut de protêt ou de défaut de dénonciation de protêt dans les délais légaux. L'acheteur devra, si tout à la fois le paiement intervient après la date de paiement prévue sur la facture et après le délai de paiement précisé dans les présentes conditions générales de vente, supporter des intérêts de retard mensuels dont le taux est égal à une fois et demie le taux de l'intérêt légal appliqué aux sommes impayées. Toute cessation ou tout retard de paiement pourra également entraîner, après mise en demeure, l'arrêt des livraisons restant à fournir, sans préjudice de poursuites de toute nature que nous estimerions devoir engager contre l'acheteur et la résiliation ou la résolution, éventuelle des contrats passés. Tout retard de paiement rend exigibles immédiatement toutes les sommes encore dues par l'acheteur, même les montants non échus. Nos traites, leur domiciliation, l'acceptation de règlement, ne constituent pas une dérogation au lieu de paiement qui est Saint-Louis.
- Pour tous professionnels, le règlement des sommes dues postérieurement à la date d'éligibilité figurant sur la facture majorera de plein droit le montant de celle-ci d'une indemnité forfaitaire de 40€ prévue à l'article L441-6 alinéa 12 du code du commerce, et dont le montant est fixé par décret n°2012-1115 du 2 octobre 2012 (article D441-5 du code des procédures civiles d'exécution). En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les présentes conditions générales de vente ou de conditions de règlement. L'application de plein droit de cette indemnisation ne fait pas obstacle à l'application d'une indemnité complémentaire de la créance sur justification, conformément au texte susvisé, à due concurrence de l'intégralité des sommes qui auront été exposées, quelle qu'en soit la nature, pour le recouvrement de créance.
4. **Notre entreprise se réserve la propriété des marchandises vendues jusqu'au paiement complet de leur prix en principal et intérêts, étant précisé que la simple remise d'une traite ne vaut pas paiement. A défaut de règlement du prix à l'échéance convenue, elle pourra reprendre les marchandises et la vente sera résolue de plein droit si bon lui semble. Les acomptes versés resteront acquis à notre entreprise à titre de dédommagement. Le client est responsable des marchandises vendues dès leur sortie de nos magasins ; il s'engage à ce qu'elles soient couvertes, dès cette sortie, par une assurance garantissant les risques de perte, vol et destruction.**
  5. Les engagements pris par nos commerciaux ne sont valables qu'autant que nous les avons acceptés et confirmés définitivement.
  6. Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas l'acheteur à annuler la vente ou à refuser les marchandises il ne peut pas davantage donner droit à retenue, pénalité, compensation, dédommagement. Les marchandises voyagent aux risques et périls du client auquel il appartient de vérifier le bon état au moment de la livraison. Ce contrôle doit porter notamment sur les références, les quantités, la qualité des marchandises, ainsi que leur conformité à la commande. En tout état de cause, aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de dix jours à compter de la date de livraison. Si, confiées à un transporteur, les marchandises ont subi des pertes ou avaries, le client doit impérativement porter des réserves précises et complètes sur le document de transport et réitérer sa protestation motivée dans les formes et délais prévus à l'article 133-3 du code de commerce.
  7. Ont pour effet de suspendre nos obligations contractuelles les cas fortuits ou de force majeure tels que : les grèves totales ou partielles entravant la bonne marche de notre entreprise ou celle d'un de nos fournisseurs, sous-traitants ou transporteurs, ainsi que l'interruption des transports, de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées.
  8. Les tarifs annexés aux présentes conditions générales de vente sont présentés hors TVA, celle-ci s'appliquant en sus. Ils s'entendent départ usine et emballage compris. Ces tarifs peuvent être modifiés à tout moment et, notamment, en cas de changement des données fiscales ou économiques. Les factures sont établies conformément au tarif en vigueur au jour du retraitement ou de la livraison des marchandises.
  9. Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes. En signant le présent document, le client accepte sans réserves nos conditions de vente et renonce à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat. Les commandes de nos clients sont fermes sauf avis contraire de notre part sous huitaine à compter de la réception du bon de commande. En cas de non-confirmation écrite du client, notre confirmation de commande fait foi. Nos conditions générales de vente s'appliquent à toutes nos ventes.
  10. Compte tenu des avantages et inconvénients des matières plastiques en feuilles, que nos clients sont sensés connaître, nous sommes obligés de demander une tolérance dans leurs épaisseurs d'origine.
  11. Nous n'acceptons pas en principe de vendre des pièces détachées de nos articles, destinées à être employées avec d'autres parties non fournies par nous. Si pareil cas se produisait exceptionnellement, nous nous refuserions à accepter toute responsabilité quelle qu'elle soit en cas de mauvais fonctionnement de l'article ainsi constitué. Il en est de même lorsque nos articles sont posés ou rivés avec des contraintes de pose ne provenant pas de notre Maison.
  12. En cas d'annulation de commande, nous nous réservons le droit de nous faire rembourser les frais déjà engagés (outillage, matières premières, main-d'œuvre, etc...)
  13. Dans la fabrication de nos articles, il est d'usage qu'une tolérance de 10 % en plus ou en moins dans les quantités commandées est acceptée.
  14. Du fait des matières travaillées, nos produits doivent être stockés dans un endroit sec et à des températures supérieures à 10° centigrades et inférieures à 50° centigrades. Nous déclinons toute responsabilité en cas de non-respect de ces critères. D'autre part, nos articles doivent être utilisés dans un délai de 6 mois à partir de la livraison.
  15. Toutes les réclamations doivent nous parvenir dans un délai de 10 jours après réception de la marchandise. Les erreurs qui nous sont imputables seront corrigées gratuitement. Le client ne peut prétendre à des dommages et intérêts. Nous ne pouvons être tenus responsables des erreurs qui figurent sur les documents qui nous ont été confiés.
  16. La remise d'une commande implique l'acceptation des présentes conditions.